

|   |             |
|---|-------------|
| <b>COMMUNE DE NIEDERANVEN</b>   |             |
| Reçu le   |             |
| 28 OCT. 2024  |             |
| No courant: 52888   | Resp: 41/35 |
| Copie à : -> 38 ✓   |             |
| Accusé de réception : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |             |

Aux membres du comité du SYVICOL

## Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

**lundi le 11 novembre 2024 à 12h00 au siège du syndicat.**

### Ordre du jour :

1. Budget rectifié 2024 et budget 2025 du SYVICOL
2. Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2024-2028
3. Projet de loi portant modification de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel
4. Projet de loi n°8429 portant 1° modification : a) de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ; b) du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ; c) de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ; d) de la loi du 1er août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles ; e) de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit ; f) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ; g) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ; h) de la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux, et 2° abrogation du décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités
5. Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature
6. Désignation de représentants au sein des organes suivants
  - a. Commission centrale
  - b. Commission de coordination de l'INAP
  - c. Commission administrative de l'INAP
  - d. Comité directeur du Conseil des communes et régions d'Europe (membre suppléant)
  - e. Commission de l'aménagement artistique
  - f. Comités de suivi des programmes Interreg Europe 2021-2027 et Interreg NWE 2021-2027 (membre suppléant)



- g. Conseil supérieur de la Sécurité sociale
  - h. Conseil d'administration de l'association EuRegio SaarLorLux+
7. Rapport sur les activités du bureau
  8. Divers

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 25 octobre 2024  
Pour le bureau du SYVICOL,

Le secrétaire remplaçant,  
Gérard Koob

Le président,  
Emile Eicher